

## ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION RUE DES COQUELICOTS

### Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le Code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;  
Considérant l'organisation de la Fête des Voisins le 29 mai Rue des Coquelicots ;  
Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation pour la sécurité des participants ;

### ARRETE

**Article 1 :** Le 29 juin 2026, de 18H à minuit, une restriction de circulation sera appliquée Rue des Coquelicots, entre la Rue des Hibiscus et la Rue des Orchidées.

**Article 2 :** La restriction de circulation consistera en une interdiction de circuler pour les véhicules.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise à disposition par les services municipaux et mise en place par l'organisateur, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** La directrice des services et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

